



Le Comité de suivi partenarial PPE

Le Comité de suivi partenarial PPE : qu'est-ce que c'est ?

Le comité de suivi partenarial PPE est composé d'une quinzaine de membres issus d'horizons multiples.

On y retrouve notamment un certain nombre de professionnels, tels que :

- la pilote du PPE
- la chargée de mission PPE
- une conseillère technique en travail social
- des représentants d'établissements et services associatifs (association RIBINAD, association Avel MOR, le REPIS de l'association de la Sauvegarde de l'Enfance)
- une représentante des services du CDEF
- des représentants des TAS, ayant participé ou non à l'expérimentation du PPE sur l'année 2011-2012

Au sein de ce comité, des représentants de familles de l'association ATD Quart-Monde sont également présents.

Quels sont ses rôles et missions ?

Ce comité est une instance de pilotage de la mise en œuvre du PPE au sein des territoires et auprès des différents partenaires.

Le comité de suivi partenarial est alors chargé d'assurer le suivi de la mise en place de la démarche, de façon partenariale. Cette instance observe donc l'évolution et la manière dont les équipes et les partenaires mettent en œuvre le PPE. Les membres sont amenés à faire des propositions pour lever les difficultés constatées, pour réajuster et modifier ce qui a été prévu.

De cette manière, le comité est garant des principes du PPE, et est porteur de la démarche, en favorisant la mobilisation de tous.

Il présente la particularité permettre à des parents ayant été concernés par la protection de l'enfance et à des professionnels, de réfléchir ensemble et de faire des propositions communes grâce à ce croisement des regards, des savoirs et des expériences vécues.

Sur quel domaine intervient le Comité de suivi ?

D'une part, cette instance partenariale intervient sur l'ensemble des aspects du PPE, ainsi que sur les articulations qu'il convient de faire avec d'autres dispositifs, tels que le contrat d'accueil, la coordination avec les établissements et services d'accueil...

D'autre part, le comité intervient dans le processus de communication et participe à l'évaluation de la mise en œuvre du PPE.

Enfin, les membres sont particulièrement actifs dans l'accompagnement et la formation des professionnels des territoires et des différents partenaires. Ils sont alors notamment amenés à définir des outils d'évaluation et de suivi.